



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 17 décembre 2018 par le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'portant exécution du chapitre II du titre IV du Code wallon de l'Agriculture relatif aux activités de formation des associations d'hobbyistes, dans le secteur horticole et pour le petit élevage', a été rayée du rôle le 16 janvier 2019, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.